SAMOG
Société par actions simplifiée
au capital de 297 500 euros
Siège social : Zone Industrielle - Rue du Manoir - CS 80078
76340 BLANGY-SUR-BRESLE
351 840 970 RCS DIEPPE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 mai,
A 14h30,

Les associés de la Société SAMOG se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite en lettre recommandée avec accusé de réception adressée par le Président à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La société LHOTELLIER SA, représentée par son représentant légal, Monsieur Paul LHOTELLIER, préside la séance en qualité de Présidente de la Société.

La société KPMG, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, a été régulièrement convoquée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 975 actions sur les 2 975 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- L'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

P.L.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Mandat des dirigeants et du Commissaire aux Comptes,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à -249 122,22 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-249 122,22 euros
Au compte « **autres réserves** » S'élevant ainsi à 390 641,80 euros	-249 122,22 euros

P.L.

Rappel des dividendes antérieurement distribués
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividendes versés	Montant par titre
31/12/2023	X	X
31/12/2022	X	X
31/12/2021	150 000 €	50.42 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, déclare approuver ces conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale note que le mandat de la société KPMG SA, Commissaire aux Comptes titulaire, n'arrivera à échéance que lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Monsieur Julien ALIX, Directeur Général Délégué, est arrivé à échéance, et décide de le renouveler pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

* *

P.L.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Paul LHOTELLIER

Certified by yousign

P.L.

Certifié conforme

Paul LHOTELLIER

Certified by yousign

F-IDENTIF

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 351840970 Code activité (NAF) 0812Z

Désignation et adresse du déclarant :

SAS SAMOG

ZI RUE DU MANOIR

CS 80078 BLANGY SUR BRESLE 76340 FR

Téléphone

ÉVENEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant ☐

Code monnaie : EUR

Désignation du conseil :

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Date d'édition 11/04/2025

1 - BILAN ACTIF

DGFiP N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : SAMOG — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : Z.I. RUE DU MANOIR CS 80078 76340 BLANGY SUR BRESLE — Durée de l'exercice précédent : 12

si déposé néant, cochez la case :

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2024 Net 3	Exercice N-1 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB		AC		
	Frais de développement	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	224 573,47	AI 47 057,84	177 515,63	182 744,32
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	166 260,13	AK 166 020,88	239,25	1 196,25
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	1 249 661,05	AO 654 420,89	595 240,16	586 825,83
	Constructions	AP	842 257,07	AQ 265 098,39	577 158,68	606 053,64
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	10 913 228,00	AS 7 421 770,33	3 491 457,67	3 713 546,31
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 497 040,81	AU 1 194 172,93	302 867,88	332 026,54
	Immobilisations en cours	AV	563 576,41	AW	563 576,41	319 708,09
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	4 274,99	CV	4 274,99	1 264,99
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières	BH	37 532,58	BI	37 532,58	7 800,35
	TOTAL (II)	BJ	15 498 404,51	BK 9 748 541,26	5 749 863,25	5 751 166,32
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	3 922 102,14	BM	3 922 102,14	3 349 608,37
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	699 533,20	BS	699 533,20	1 154 951,59
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 339,60	BW	3 339,60	1 934,88
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	2 924 830,50	BY 59 055,11	2 865 775,39	2 696 465,96
	Autres créances (3)	BZ	740 320,03	CA	740 320,03	1 285 007,58
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	40 762,81	CG	40 762,81	390 425,82
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	2 290 347,32	CI	2 290 347,32	2 445 666,70
	TOTAL (III)	CJ	10 621 235,60	CK 59 055,11	10 562 180,49	11 324 060,90
	Frais d'emission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	26 119 640,11	1A 9 807 596,37	16 312 043,74	17 075 227,22

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : — Stocks : — Créances :

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

2 - BILAN PASSIF avant répartition — DGFiP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise : SAMOG — Néant ☐

					Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)	(Dont versé : 297 500,00)		DA	297 500,00	297 500,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	2 972 471,05	2 972 471,05
	Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence :	EK	DC		
	Réserve légale (3)			DD	29 750,00	29 750,00
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)	Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF		
	Autres réserves	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	EJ	DG	639 764,02	1 062 465,38
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(249 122,22)	(422 701,36)
	Subventions d'investissement			DJ	491 017,26	511 801,26
	Provisions réglementées			DK		
	TOTAL (I)			DL	4 181 380,11	4 451 286,33
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ	622 706,20	715 306,84
	TOTAL (III)			DR	622 706,20	715 306,84
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 083 419,89	1 093 463,74
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI	DV	5 650 895,68	5 671 948,73
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	1 037,58	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 784 603,00	3 322 123,43
	Dettes fiscales et sociales			DY	666 863,59	704 332,12
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	426 815,14	23 431,52
	Autres dettes			EA	815 666,30	1 005 880,97
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	78 656,25	87 453,54
	TOTAL (IV)			EC	11 507 957,43	11 908 634,05
	Écarts de conversion passif **(V)**			ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	16 312 043,74	17 075 227,22

RENVOIS						
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
		Écart de réévaluation libre		1D		
		Réserve de réévaluation (1976)		1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	9 129 272,85	8 955 018,05
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	159 439,89	169 389,74

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2052 2025

Désignation de l'entreprise : SAMOG — Néant ☐

				Exercice N					Exercice N-1
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC		
	Production vendue	biens	FD	11 381 975,42	FE		FF	11 381 975,42	11 866 198,44
		services	FG	1 385 428,64	FH		FI	1 385 428,64	1 624 146,49
	Chiffres d'affaires nets		FJ	12 767 404,06	FK		FL	12 767 404,06	13 490 344,93
	Production stockée						FM	(455 418,39)	(21 404,74)
	Production immobilisée						FN	10 243,89	52 406,92
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	451 285,46	392 126,86
	Autres produits (1) (11)						FQ	8 660,98	2 486,16
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	12 782 176,00	13 915 960,13
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	431 506,39	
	Variation de stock (marchandises)						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	4 828 268,73	5 273 548,26
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV	(572 493,77)	201 317,98
	Autres achats et charges externes (3)						FW	5 065 621,09	5 466 114,96
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	129 067,54	124 715,52
	Salaires et traitements						FY	1 521 381,82	1 617 751,48
	Charges sociales (10)						FZ	598 366,98	603 258,18
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	747 869,14	811 811,75
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	31 146,83	6 951,40
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	167 959,36	112 923,28
	Autres charges (12)						GE	732,70	1 485,53
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	12 949 426,81	14 219 878,34
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	(167 250,81)	(303 918,21)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée **(III)**						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré **(IV)**						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	7 239,76	6 962,50
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	7 239,76	6 962,50
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	218 358,66	168 195,24
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	218 358,66	168 195,24
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	(211 118,90)	(161 232,74)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	(378 369,71)	(465 150,95)

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise : SAMOG

Néant ☐

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	197 534,00	76 198,97
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	197 534,00	76 198,97
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		40,79
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	68 286,51	33 708,59
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	68 286,51	33 749,38
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	129 247,49	42 449,59
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices **(X)**		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	12 986 949,76	13 999 121,60
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	13 236 071,98	14 421 822,96
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(249 122,22)	(422 701,36)
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier	HP	40 939,44	40 939,44
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		6 962,50
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	158 347,21	114 174,37
(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	173 560,39	134 689,86
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) **A5**	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6** / obligatoires **A9**			
	Dont cotisations facultatives Madelin **A7**			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A8**			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (article 39, 1-2°, al.3)	HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CESSION IMMOBILISATIONS	68 286,51	176 750,00
Quote part de subvention d'investissement ramené au résultat		20 784,00
TOTAL GENERAL	68 286,51	197 534,00

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
TOTAL GENERAL		

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

5 - IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2025

Désignation de l'entreprise : SAMOG — Néant ☐

CADRE A — IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	390 833,60	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG	1 232 620,05	KH	KI 17 041,00
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ	823 845,26	KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP	18 411,81	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	11 147 490,64	KT	KU 460 101,03
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers	KV	1 110 341,00	KW	KX 61 100,00
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	KY	282 361,06	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	67 380,08	LC	LD
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH	319 708,09	LI	LJ 531 081,20
	Avances et acomptes	LK		LL	LM
	TOTAL III	LN	15 002 157,99	LO	LP 1 069 323,23
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8U	1 264,99	8V	8W 3 010,00
	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	7 800,35	1U	1V 29 732,23
	TOTAL IV	LQ	9 065,34	LR	LS 32 742,23
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	15 402 056,93	ØH	ØJ 1 102 065,46

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions : Par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 390 833,60	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY 1 249 661,05	LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB 823 845,26	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH 18 411,81	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ 694 363,67	MK 10 913 228,00	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 1 171 441,00	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP 24 141,33	MQ 258 219,73	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 67 380,08	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ 287 212,88	NA 563 576,41	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III	IY		NG 1 005 717,88	NH 15 065 763,34	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX	ØY 4 274,99	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 37 532,58	2G
	TOTAL IV	I3		NJ	NK 41 807,57	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK 1 005 717,88	ØL 15 498 404,51	ØM

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054-bis 2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAMOG — Néant [X]

Exercice N clos le : 31/12/2024

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 –	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 –	FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–
3 –	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

6 - AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2025

Désignation de l'entreprise SAMOG — Néant ☐

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE	41 829,15	RF	5 228,69	RI		RJ	47 057,84
Autres immobilisatons incorporelles		PE	165 063,88	PF	957,00	PG		PH	166 020,88
TOTAL I		RK	206 893,03	RM	6 185,69	RN		RO	213 078,72
Terrains		PI	645 794,22	PJ	8 626,67	PK		PL	654 420,89
Constructions	Sur sol propre	PM	224 230,65	PN	27 053,78	PO		PQ	251 284,43
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	11 972,78	PW	1 841,18	PX		PY	13 813,96
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	7 433 944,33	QA	613 903,16	QB	626 077,16	QC	7 421 770,33
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	855 847,37	QE	52 234,72	QF		QG	908 082,09
	Matériel de transport	QH	207 096,89	QI	36 264,56	QJ	24 141,33	QK	219 220,12
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	65 111,34	QM	1 759,38	QN		QO	66 870,72
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	9 443 997,58	QV	741 683,45	QW	650 218,49	QX	9 535 462,54
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	9 650 890,61	ØP	747 869,14	ØQ	650 218,49	ØR	9 748 541,26

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorp.		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé **(NP + NQ + NR)**	NW		**Total général** non ventilé **(NS + NT + NU)**	NY		**Total général** non ventilé **(NW - NY)**	NZ								

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'emission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2025

Désignation de l'entreprise : SAMOG

Néant ☐

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	112 943,34	4Y	14 466,36	4Z		5A	127 409,70
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	602 363,50	5W	326 173,04	5X	433 240,04	5Y	495 296,50
	TOTAL II	5Z	715 306,84	TV	340 639,40	TW	433 240,04	TX	622 706,20
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	45 073,35	6U	13 981,76	6V		6W	59 055,11
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	45 073,35	TY	13 981,76	TZ		UA	59 055,11
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	760 380,19	UB	354 621,16	UC	433 240,04	UD	681 761,31
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE	354 621,16	UF	433 240,04		
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e d. | 10 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2025

Extension 2

SAMOG

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
Provision médaille du travail	21 339,50	2 263,00		23 602,50
Provision reconstruction des sols	581 024,00	323 910,04	433 240,04	471 694,00

TOTAL	**602 363,50**	**326 173,04**	**433 240,04**	**495 296,50**

SOMME DES EXTENSIONS	**602 363,50**	**326 173,04**	**433 240,04**	**495 296,50**

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				

SOMME DES EXTENSIONS				

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				

SOMME DES EXTENSIONS				

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2025

Désignation de l'entreprise : SAMOG — Néant ☐

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	37 532,58	UV		UW	37 532,58
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	52 899,04		52 899,04		
	Autres créances clients	UX	2 871 931,46		2 871 931,46		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	6 084,71		6 084,71		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	8 676,98		8 676,98		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	11 376,00		11 376,00		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	417 136,00		417 136,00		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	3 701,88		3 701,88		
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	38 978,07		38 978,07		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	254 366,39		254 366,39		
Charges constatées d'avance		VS	2 290 347,32		2 290 347,32		
TOTAUX		VT	5 993 030,43	VU	5 955 497,85	VV	37 532,58
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 083 419,89	163 419,89	460 000,00	460 000,00
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	2 310 929,25	853 282,25	1 357 739,00	99 908,00
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 784 603,00	2 784 603,00		
Personnel et comptes rattachés		8C	346 328,89	346 328,89		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	232 596,59	232 596,59		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	74 865,07	74 865,07		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	13 073,04	13 073,04		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	426 815,14	426 815,14		
Groupe et associés (2)		VI	3 339 966,43	3 339 966,43		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	815 666,30	815 666,30		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	78 656,25	78 656,25		
TOTAUX		VY	11 506 919,85	VZ 9 129 272,85	1 817 739,00	559 908,00
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	291 492,00	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK				

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL — DGFiP N° 2058-A 2025

Désignation de l'entreprise : SAMOG — Néant ☐

Exercice N, clos le : 31/12/2024

I. RÉINTÉGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibl	WE		XE	7 919,00
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	5 725,00	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	2 194,00		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	14 466,00	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BI	XX		XW	14 466,00
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme - imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises sousmises à l'IR)						I8	
	Moins-values nettes à long terme - imposées au taux de 0%						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées aucours d'exercices antérieurs - Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées aucours d'exercices antérieurs - Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises (activité exonérée)	SW		WQ
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	22 385,00

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.						WT			
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV			
	Plus-values nettes à long terme - imposées aux taux de 0 %						WH			
	Plus-values nettes à long terme - imposées aux taux de 19 %						WP			
	Plus-values nettes à long terme - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW			
	Plus-values nettes à long terme - imputées sur les déficits antérieurs						XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée						WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					XA			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY			
	Majoration d'amortissement						XD			
Abattement sur le bénéfice et exonérations *				Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovante (art. 44 sexies A)	L5	XF	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	ØV		Sociétés investissements immobilier cotées (art 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (44 quindecies A)	HT		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS			
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		XG		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL							
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2			
						TOTAL II	XH	249 122,22		

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	
	déficit (II moins I)		XJ 226 737,22
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)			XL
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	XO 226 737,22

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2025

Désignation de l'entreprise : SAMOG — Néant ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	878 038,00
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	878 038,00
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	226 737,22
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	1 104 775,22

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
PROVISION IDR	8X	14 466,00	8Y	
	8Z		9A	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9B	14 466,00	9C	
Provisions pour dépréciation				
	9D		9E	
	9F		9G	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	14 466,00	**YO**	
	ligne WI		**ligne WU**	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2025

Désignation de l'entreprise : SAMOG — Néant ☐

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établ	ØC		Affectations aux réserves { - Réserves légales	ZB		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(422 701,36)	- Autres réserves	ZD	(422 701,36)	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes	ZE		
			Autres répartitions	ZF		
			Report à nouveau	ZG		
TOTAL I	ØF	(422 701,36)	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	(422 701,36)	

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS				Exercice N :
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail **J7** 227 000,00)	YQ		148 969,52
	– Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	– Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance	YT		853 972,10
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois **J8** 304 260,00)	XQ		488 059,09
	– Personnel extérieur à l'entreprise	YU		124 477,17
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS		72 779,13
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles **ES**)	ST		3 526 333,60
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ		5 065 621,09
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle, CFE, CVAE	YW		14 894,00
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques **ZS**)	9Z		114 173,54
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX		129 067,54
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée	YY		2 600 253,00
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas immobilisations	YZ		2 167 761,84
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires - DSN)	ØB		1 490 625,00
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'impo	ØS		
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société	ZK		4,06 %
	– Numéro de centre de gestion agréé XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	**ZR** 1
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise do	RG		
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octie du CGI	RH		

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058-NOT-SD (Régime des groupes de sociétés)

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFiP N° 2059-A 2025

Désignation de l'entreprise : SAMOG — Néant ☐

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* 1	Valeur d'origine 2	Valeur nette réévaluée 3	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt 4	Autres amortissements 5	Valeur résiduelle 6
I - Immobilisations *	1	ROBOTRAC CHENILLES E 30/11/2010	53 156,99			53 156,99	
	2	CONCASSEUR A MACHOII 01/11/2017	189 800,00			189 800,00	
	3	BRISE ROCHE HYDRAULI 11/01/2019	18 980,00			18 980,00	
	4	PELLE /CHENILLES CAT 3 21/11/2012	1 700,00			1 700,00	
	5	CHARGEUSE /PNEUS CAT 31/12/2014	277 300,00			277 300,00	
	6	CHARGEUSE/PNEUS VOL 29/06/2016	20 000,00			20 000,00	
	7	BROYEUR A BETON CAT I 13/07/2012	37 000,89			37 000,89	
	8	BRISE ROCHE MONTABER 29/07/2016	16 000,00			16 000,00	
	9	RENAULT CLIO STE DX-2(01/07/2018	4 600,00			4 600,00	
	10	PEUGEOT EXPERT TOLE I 26/12/2012	19 541,33			19 541,33	
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente 7	Montant global de la plus-value ou de la moins-value 8	Court terme 9	Long terme 10			Plus-value taxables à 19 % (1) 11
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	6 000,00	6 000,00	6 000,00				
	2	80 000,00	80 000,00	80 000,00				
	3	9 000,00	9 000,00	9 000,00				
	4	17 000,00	17 000,00	17 000,00				
	5	35 000,00	35 000,00	35 000,00				
	6	20 000,00	20 000,00	20 000,00				
	7	3 000,00	3 000,00	3 000,00				
	8	5 000,00	5 000,00	5 000,00				
	9	500,00	500,00	500,00				
	10	1 250,00	1 250,00	1 250,00				
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)		176 750,00				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		**(A)**	**(B) (Ventilation par taux)**			**(C)**
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ☐						

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

13 - SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2025

Désignation de l'entreprise : SAMOG — Néant [X]

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente *(art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)*				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente *(art. 39 quaterdecies 1ter et 1quater du CGI)*	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
	(à préciser) au titre de :	N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME — DGFiP N° 2059-C 2025

Désignation de l'entreprise : SAMOG — Néant X

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 % (2)	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		col.7= 2 + 3 - 4 - 5
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DGFiP N° 2059-D 2025

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise : SAMOG

Néant X

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E 2025

Désignation de l'entreprise : SAMOG — Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	39,00
dont apprentis	YF	1,00
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	12 767 404,06
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courant	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	53 050,00
Total 1	OX	12 820 454,06

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	8 660,98
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	620 710,56
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	72 445,00
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	701 816,54

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	5 259 775,12
Variation négative des stocks	OQ	503 635,18
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	4 536 622,56
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	183 799,09
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	40 346,00
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	732,70
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	10 524 910,65

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **Total 1 + Total 2 - Total 3**	OG	2 997 359,95

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	2 997 359,95

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-etablissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	12 820 454,06
Effectifs au sens de la CVAE				EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	du	GY	au	GZ	
Date de cessation				HR	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024 — N° SIRET 35184097000070

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAMOG

ADRESSE (voie) Z.I. RUE DU MANOIR CS 80078

CODE POSTAL 76340 — VILLE BLANGY SUR BRESLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2,00	Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	2 975,00
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5	2,00	Total des lignes P3 + P4	P6	2 975,00

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS — Dénomination LEAD

N° SIREN (si société établie en France) 423706084 — % de détention 41,00 — Nb de parts ou actions 1 231,00

Adresse : N° ZI — Voie Rue du Manoir CS 80078

Code Postal 76340 — Commune BLANGY-SUR-BRESLE — Pays FR

Forme juridique SA — Dénomination LHOTELLIER

N° SIREN (si société établie en France) 325750347 — % de détention 59,00 — Nb de parts ou actions 1 744,00

Adresse : N° ZI — Voie Rue du Manoir CS 80078

Code Postal 76340 — Commune BLANGY-SUR-BRESLE — Pays FR

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre — Nom de famille

Nom d'usage — % de détention — Nb de parts ou actions

Naissance : Date — N° Département — Commune — Pays

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

Titre — Nom de famille

Nom d'usage — % de détention — Nb de parts ou actions

Naissance : Date — N° Département — Commune — Pays

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024 — N° SIRET 35184097000070

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAMOG

ADRESSE (voie) Z.I. RUE DU MANOIR CS 80078

CODE POSTAL 76340 — VILLE BLANGY SUR BRESLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE — P5

Forme juridique	GIE	Dénomination	CHL LOGISTIC				
N° SIREN (si société établie en France)	431970615			% de détention	33,00		
Adresse : N°	ZI	Voie	Rue du Manoir CS 80078				
Code Postal	76340	Commune	BLANGY-SUR-BRESLE	Pays	FR		
Forme juridique	GIE	Dénomination	GIE BAIE DE SEINE				
N° SIREN (si société établie en France)	394864623			% de détention	16,66		
Adresse : N°	2201	Voie	Route d'Aizier				
Code Postal	76940	Commune	VATTEVILLE-LA-RUE	Pays	FR		
Forme juridique	GIE	Dénomination	GIE LE SAINT NICOLAS				
N° SIREN (si société établie en France)	428162135			% de détention	10,00		
Adresse : N°	0	Voie	Bernières-sur-seine				
Code Postal	27700	Commune	LES TROIS LACS	Pays	FR		
Forme juridique	GIE	Dénomination	CLGS				
N° SIREN (si société établie en France)	919257337			% de détention	25,00		
Adresse : N°	ZI	Voie	RUE DU MANOIR				
Code Postal	76340	Commune	BLANGY SUR BRESLE	Pays			
Forme juridique	SARL	Dénomination	SAMOG BENE B.V.				
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	51,00		
Adresse : N°	2	Voie	DUITSLANDWEG				
Code Postal	4538	Commune	TERNEUZEN	Pays	NL		
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Adresse : N°		Voie					
Code Postal		Commune		Pays			
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Adresse : N°		Voie					
Code Postal		Commune		Pays			
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Adresse : N°		Voie					
Code Postal		Commune		Pays			

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFiP N° 2065 2025
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	
Si PME innovantes cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: SAMOG		SIRET	35184097000070
Adresse du siège social:		Ancienne adresse en cas de changement:	
ZI RUE DU MANOIR CS 80078 BLANGY SUR BRESLE 76340 FR			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Carrières	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%	
Déficit	226 737,22	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐
France Ruralités Revitalisation (FRR) art. 44 quindecies A ☐	Zones franches d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Société d'investissement immobilier côtée ☐	Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies ☐	Bassins d'emploi à redynamiser art.44 duodecies ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatifde l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	oui, indication du logiciel utilisé	ANAEL
ECF		Désignation du prestataire	

Nom et adresse du comptable:	Nom et adresse du conseil:
S/I : S M Jonathan LAMOUREUX DAF groupe ZI Rue du Manoir CS 80078	☐
Société/Indépendant, BLANGY-SUR-BRESLE 76340 FR Tél : 0235176000	Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventioné:

Visa : CGA ☐ Visa : Viseur conventionné ☐ N° d'agrément :

Nom : Tél :

Adresse :

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFiP N° 2065 BIS 2025

Désignation de l'entreprise : SAMOG

Néant X

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis				***Total (a à h)***		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		
	Montant brut des salaires (hord apprentis et handicapés)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFiP N° 2039 2025

REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS

(Article 220 quinquies du code général des impôts)

SAMOG

I - Identification de l'entreprise

Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier) _____

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☐

II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats

Le soussigné (Nom/Dénomination) :

déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résulats, pour le report en arriére :

1 - du déficit ☐

2 - du déficit d'ensemble dugroupe (art. 223 A du CGI) ☐

Exercice au cours duquel a été constaté le déficit : ouvert le : _____ clos le : _____

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15) ☐

1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION		**Exercice N-1**	
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	25%	15%
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2		
Calcul du bénéfice exclu			
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3		
Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt			
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4		
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5		
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6		
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7		
Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt			
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8		
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9		
Ligne 9 x [ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2)	10		
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11		
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12		
2. IMPUTATION DU DÉFICIT			
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13		
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14		
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)	15		
3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT			
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le* : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024	16		226 737,22
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)	17		
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)	18		226 737,22
4. MONTANT DE LA CRÉANCE			
Totalisation des sommes portées ligne 14	19		
5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS			
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu parla société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :	20		

*(report de la ligne XJ du tableau n°2058-A ou ligne 354 du tableau n°2033-B)

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

KPMG SA
71 avenue Antoine de Saint
Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume

SAMOG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
SAMOG
Zone Industrielle Rue du Manoir CS 80078 76340 BLANGY SUR BRESLE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
71 avenue Antoine de Saint
Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume

SAMOG

Zone Industrielle Rue du Manoir CS 80078 76340 BLANGY SUR BRESLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société SAMOG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAMOG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bois Guillaume, le 15 mai 2025

KPMG SA



Sandra FABBRO

Associée

SAMOG

Z.I. RUE DU MANOIR CS 80078 76340 BLANGY SUR BRESLE SIREN : 351840970

Comptes annuels

Exercice 31/12/2024



SOMMAIRE

Bilan Actif **2**
Bilan Passif **3**
Compte de résultat **4**
Annexe des comptes annuels **6**
Présentation générale 6
Chiffres clés 6
Faits marquants de l'exercice 6
Evènements post clôture 6
Comparabilité des comptes 7
Règles et méthodes comptables 8
Notes sur le bilan **12**
Tableau des immobilisations 12
Tableau des amortissements 13
Eléments du fonds de commerce 13
Filiales et participations 13
Etat des Créances 14
État des Dettes 14
Capitaux propres 15
Composition du capital social 15
État des provisions 16
Charges à payer 17
Produits à recevoir 17
Notes sur le compte de résultat **18**
Ventilation du chiffre d'affaires 18
Transfert de charges 18
Charges et produits exceptionnels 19
Variation des impôts différés ou latents 20
Autres informations **21**
Engagements financiers 21
Crédit-bail 22
Société mère consolidante 23
Formation du personnel 23
Effectif moyen 23

Société : SAMOG

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- Bilan Actif -

Bilan Actif en €uros	Brut	Amortissement	Net 2024	Net 2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	**224 573**	**47 057**	**177 515**	**182 744**
Autres immobilisations incorporelles	**166 260**	**166 020**	**239**	**1 196**
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	390 833	213 078	177 754	183 940
Immobilisations corporelles				
Terrains	**1 249 661**	**654 420**	**595 240**	**586 825**
Constructions	**842 257**	**265 098**	**577 158**	**606 053**
Installations techniques, mat. et outillage industriels	**10 913 228**	**7 421 770**	**3 491 457**	**3 713 546**
Autres immobilisations corporelles	**1 497 040**	**1 194 172**	**302 867**	**332 026**
Immobilisations en cours	**563 576**		**563 576**	**319 708**
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	15 065 763	9 535 462	5 530 300	5 558 160
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	**4 274**		**4 274**	**1 264**
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	**37 532**		**37 532**	**7 800**
Total immobilisations financières	41 807		41 807	9 065
ACTIF IMMOBILISE	15 498 404	9 748 541	5 749 863	5 751 166
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	**3 922 102**		**3 922 102**	**3 349 608**
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	**699 533**		**699 533**	**1 154 951**
Marchandises				
Total des stocks	4 621 635		4 621 635	4 504 559
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	**3 339**		**3 339**	**1 934**
Clients et comptes rattachés	**2 924 830**	**59 055**	**2 865 775**	**2 696 465**
Autres créances	**740 320**		**740 320**	**1 285 007**
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	3 668 490	59 055	3 609 435	3 983 408
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	**40 762**		**40 762**	**390 425**
Total disponibilités et divers	40 762		40 762	390 425
Charges constatées d'avance	**2 290 347**		**2 290 347**	**2 445 666**
ACTIF CIRCULANT	10 621 235	59 055	10 562 180	11 324 060
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**26 119 640**	**9 807 596**	**16 312 043**	**17 075 227**

Société : SAMOG

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- Bilan Passif -

Bilan Passif en €uros		Net 2024	Net 2023
Situation nette			
Capital social ou individuel — Dont versé :	297 500	297 500	297 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		2 972 471	2 972 471
Écarts de réévaluation			
Réserve légale		29 750	29 750
Réserves statuaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		639 764	1 062 465
Report à nouveau			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		**(249 122)**	**(422 701)**
Total situation nette		**3 690 362**	**3 939 485**
Subventions d'investissement		491 017	511 801
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		**4 181 380**	**4 451 286**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		622 706	715 306
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**622 706**	**715 306**
Dettes financières			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 083 419	1 093 463
Emprunts et dettes financières divers		5 650 895	5 671 948
Total dettes financières		**6 734 315**	**6 765 412**
Dettes d'exploitation			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 037	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 784 603	3 322 123
Dettes fiscales et sociales		666 863	704 332
Total dettes d'exploitation		**3 452 504**	**4 026 455**
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		426 815	23 431
Autres dettes		815 666	1 005 880
Total dettes diverses		**1 242 481**	**1 029 312**
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance		78 656	87 453
TOTAL DES DETTES		**11 507 957**	**11 908 634**
Ecarts de conversion PASSIF			
TOTAL GENERAL		**16 312 043**	**17 075 227**

Société : SAMOG

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- Compte de résultat (partie 1) -

Compte de résultat en €uros	France	Export	Net 2024	Net 2023
Vente de marchandises				
Production vendue de biens	11 381 975		11 381 975	11 866 198
Production vendue de services	1 385 428		1 385 428	1 624 146
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**12 767 404**		**12 767 404**	**13 490 344**
Production stockée			(455 418)	(21 404)
Production immobilisée			10 243	52 406
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			451 285	392 126
Autres produits			8 660	2 486
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			12 782 176	13 915 960
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			431 506	
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			4 828 268	5 273 548
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(572 493)	201 317
Autres achats et charges externes			5 065 621	5 466 114
Total charges externes			**9 752 902**	**10 940 981**
Impôts, taxes et assimiles			129 067	124 715
Charges de personnel				
Salaires et traitements			1 521 381	1 617 751
Charges sociales			598 366	603 258
Total charges de personnel			**2 119 748**	**2 221 009**
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			747 869	811 811
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			31 146	6 951
Dotations aux provisions pour risques et charges			167 959	112 923
Total dotations d'exploitation			**946 975**	**931 686**
Autres charges d'exploitation			732	1 485
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			**12 949 426**	**14 219 878**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**(167 250)**	**(303 918)**
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			7 239	6 962
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers			**7 239**	**6 962**
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			218 358	168 195
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières			**218 358**	**168 195**
RESULTAT FINANCIER			**(211 118)**	**(161 232)**
RESULTAT COURANT			**(378 369)**	**(465 150)**

Société : SAMOG

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- Compte de résultat (partie 2) -

Compte de résultat €uros (suite)	Net 2024	Net 2023
RESULTAT COURANT	**(378 369)**	**(465 150)**
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	197 534	76 198
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	**197 534**	**76 198**
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		40
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	68 286	33 708
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	**68 286**	**33 749**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	129 247	42 449
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	**12 986 949**	**13 999 121**
TOTAL DES CHARGES	**13 236 071**	**14 421 822**
BENEFICE ou PERTE	**(249 122)**	**(422 701)**

- Annexe des comptes annuels -

Présentation générale

Société : SAMOG
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Chiffres clés

- Durée de l'exercice : 12 mois
- Devise : EURO
- Chiffre d'affaires de : 12 767 404 €
- Total du Bilan : 16 312 043 €
- Résultat net avant répartition : (249 122) €

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels de la société SAMOG clos le 31/12/2024, qui ont été arrêtés par le Président.

Faits marquants de l'exercice

En 2024, la société SAMOG a pris une participation de 51% dans la SARL SAMOG BENE B.V pour une valeur de 3 010 €.

Evènements post clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est susceptible de modifier le patrimoine, la situation financière ni la rentabilité de la société arrêtés pour l'exercice 2024.

Comparabilité des comptes

L'exercice 2024 a une durée de 12 mois comme le précédent exercice.

- ***Changement de méthode***

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

- ***Changement de méthode d'évaluation ou d'estimation***

Aucun changement de méthode d'évaluation ni d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

- ***Changement de méthode de présentation***

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

- ***Corrections d'erreurs***

Aucune erreur conduisant à impacter les comptes des exercices antérieurs n'a été relevée.

Règles et méthodes comptables

- ***Règles générales***

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce (Articles L.-123-12 à L.123-28) et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général (PCG art. 833-2/1a)

Il est par ailleurs fait application du règlement ANC 2014-05 relatif aux terrains de gisement.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle de patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base suivantes :

- ✓ Continuité de l'exploitation,
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- ***Immobilisations incorporelles***

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur cout d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les logiciels, licences et brevets sont amortis sur une durée pouvant aller de 1 à 5 ans.

Les fonds de commerce sont constitués :

- ✓ Du coût historique des fonds acquis par la société,
- ✓ Le cas échéant, de la part du mali technique de fusion n'ayant pas pu être affecté aux actifs apportés.

Les fonds de commerce et mali de fusion ne font l'objet d'aucun amortissement. Néanmoins une dépréciation peut être constatée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.
En application du règlement ANC 2015-06, la société examine les éléments constitutifs des fonds commerciaux

Pour les fonds de commerce non amortis
La société a retenu une durée d'utilisation non limitée du fond commercial ayant une valeur de 120 k€. En conséquence, aucun amortissement n'est pratiqué. Un test de dépréciation est réalisé annuellement. Sur 2024, le test de dépréciation permet de maintenir la valeur historique retenu au bilan.

Pour les fonds de commerce amortis linéairement
La société a retenu une durée limitée. Cette durée est basée sur les durées d'autorisation d'exploitation des fonds incorporels.

Le détail de ces éléments est présenté dans la feuille "Eléments du fonds commercial ».

- ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue et selon le mode linéaire. Nous ne pratiquons pas d'amortissement dégressif ni dérogatoire sur le plan fiscal.

Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

- ✓ Constructions : 10 à 40 ans
- ✓ Agencements sur constructions : 10 à 20 ans
- ✓ Installations techniques, matériel et outillages, engins : 1 à 10 ans
- ✓ Installations générales agencements et aménagements : 2 à 20 ans
- ✓ Matériel de transport : 2 à 8 ans
- ✓ Matériel, Mobilier de bureau et informatique : 1 à 10 ans

- ***Immobilisations financières, participations et autres titres***

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée sur la base des critères tels que la valeur de la quotepart dans l'actif net ou les perspectives de rentabilités de la filiale concernée.

Aucune perte de valeur n'a été constatée par ces méthodes, nous permettant ainsi de maintenir les valeurs historiques inscrites à l'actif du bilan.

- ***Stocks***

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production selon les méthodes suivantes :

- ✓ Matières premières : coût d'acquisition et frais accessoires selon la méthode FIFO
- ✓ Fournitures consommables : coût d'acquisition et frais accessoires selon la méthode FIFO
- ✓ Produits semi-finis : coût réel de production
- ✓ Gisement : coût d'acquisition moyen pondéré par les volumes potentiels des sites.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directs attribuables à l'acquisition.

Le coût de production comprend les consommations de matières premières et les charges directes, les amortissements des biens concourants à la production.

Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production, à l'exclusion de tous les coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable.

- ***Créances***

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues et compte tenu des niveaux de garantie prise ou de couverture prévue par l'assurance-crédit.

- ***Valeur mobilière de placement***

Non applicable

- ***Chiffre d'affaires***

Le chiffre d'affaires est reconnu au moment de l'enlèvement de la matière sur nos sites par les transporteurs et nos clients, conformément à nos conditions générales de ventes qui précisent ainsi l'instant où s'opèrent les transferts de risque et de propriété

- ***Provisions pour risques et charges***

Les provisions pour charges correspondent principalement aux provisions pour traitements futurs des terres polluées entrées sur site. Elles résultent des obligations imposées à la société pour l'exploitation de ses carrières de granulats.

- Engagement de départ à la retraite

Le montant des engagements en matière de départ en retraite est comptabilisé dans les comptes de la société. Cet engagement a été évalué, à la clôture de l'exercice, selon la méthode actuarielle.

Il s'élève à 127 410 € au 31 décembre 2024, charges sociales comprises.

Les hypothèses, retenues pour l'évaluation de cet engagement, sont les suivantes :

- effectif présent au 31 décembre 2024
- taux d'évolution des salaires : 2 %
- taux d'actualisation : 3.35 %
- turn-over : Faible
- table de mortalité : INSEE 2022
- âge de départ : 67 ans
- départ à l'initiative du salarié

La provision comptabilisée ne concerne que les catégories ETAM et Cadres.

- Engagement lié à la médaille du travail

Les droits acquis par les salariés au titre des médailles du travail ont été déterminé en fonction de l'ancienneté de chaque salarié selon les mêmes modalités et hypothèses retenues pour la valorisation des engagements de départ à la retraite. L'engagement lié à ces indemnités s'élève à un montant 23 602 €.

Notes sur le bilan

Tableau des immobilisations

Immobilisations	Montant début 01/01/2024	Augmentations	Diminutions	Montant fin 31/12/2024
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	390 833			390 833
Total des immobilisations incorporelles	**390 833**			**390 833**
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 232 620	17 041		1 249 661
Constructions sur sol propre	823 845			823 845
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	18 411			18 411
Installations techniques, matériel et outillages industriels	11 147 490	460 101	694 363	10 913 228
Installations générales, agencements aménagements divers	1 110 341	61 100		1 171 441
Matériel de transport	282 361		24 141	258 219
Matériel de bureau et mobilier informatique	67 380			67 380
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	319 708	531 081	287 212	563 576
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	**15 002 157**	**1 069 323**	**1 005 717**	**15 065 763**
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 264	3 010		4 274
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	7 800	29 732		37 532
Total des immobilisations financières	**9 065**	**32 742**		**41 807**
TOTAL GENERAL	**15 402 056**	**1 102 065**	**1 005 717**	**15 498 404**

Société : SAMOG

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Tableau des amortissements

Amortissements	Montant début 01/01/2024	Augmentations	Diminutions	Montant fin 31/12/2024
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.				
Fonds commercial	41 829	5 229		47 058
Autres postes d'immobilisations incorporelles	165 063	957		166 020
Total des immobilisations incorporelles	**206 893**	**6 185**		**213 078**
Immobilisations corporelles				
Terrains	645 794	8 626		654 420
Constructions sur sol propre	224 230	27 053		251 284
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	11 972	1 841		13 813
Installations techniques, matériel et outillage industriel	7 433 944	613 903	626 077	7 421 770
Installations générales, agencements, aménagements	855 847	52 234		908 082
Matériel de transport	207 096	36 264	24 141	219 220
Matériel de bureau et informatique, mobilier	65 111	1 759		66 870
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	**9 443 997**	**741 683**	**650 218**	**9 535 462**
TOTAL GENERAL	**9 650 890**	**747 869**	**650 218**	**9 748 541**

Eléments du fonds de commerce

Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Valeur nette	Durée d'amortissement
Fonds de commerce acquis auprès de SCR	29/03/2005	100 000	55 000	20 ans
Fonds de commerce acquis auprès de STAG	31/03/2006	120 000	120 000	
Fonds de commerce	1978	4573	2 516	20 ans

Filiales et participations

Sociétés	Capital	% de détention	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis	CA HT du dernier exercice clos	Résultat dernier exercice clos	Situation nette avant résultat	Dividendes perçus
GIE BAIE DE SEINE		17	1 265					
GIE ST NICOLAS		10						
GIE CHL LOGISTIC		33				218 637		
GIE CLGS		25				1 955		
SARL SAMOG BENE B.V.	1 000	51	3 010					

Etat des Créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	37 532		37 532
Total Actif immobilisé	37 532		37 532
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	52 899	52 899	
Autres créances clients	2 871 931	2 871 931	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	6 084	6 084	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 676	8 676	
Impôts sur les bénéfices	11 376	11 376	
Taxe sur la valeur ajoutée	417 136	417 136	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 701	3 701	
Divers			
Groupe et associés (2)	38 978	38 978	
Débiteurs divers	254 366	254 366	
Total Actif circulant	**3 665 150**	**3 665 150**	
Charges constatées d'avance	2 290 347	2 290 347	
TOTAL DES CREANCES	**5 993 030**	**5 955 497**	**37 532**

État des Dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi	1 083 419	163 419	460 000	460 000
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers	2 310 929	853 282	1 357 739	99 908
Fournisseurs et comptes rattachés	2 784 603	2 784 603		
Personnel et comptes rattachés	346 328	346 328		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	232 596	232 596		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	74 865	74 865		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	13 073	13 073		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	426 815	426 815		
Groupe et associés	3 339 966	3 339 966		
Autres dettes	815 666	815 666		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance (1)	78 656	78 656		
TOTAL DES DETTES	**11 506 919**	**9 129 272**	**1 817 739**	**559 908**

Capitaux propres

Rubriques	01/01/2024	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2024
Capital en nombre d'actions	2 975						2 975
Valeur nominale	100						100
Capital social ou individuel	297 500						297 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 972 471						2 972 471
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale	29 750						29 750
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves	1 062 465			(422 701)			639 764
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice	(422 701)			422 701		(249 122)	(249 122)
Subventions d'investissement	511 801				(20 784)		491 017
Provisions règlementées							
Dividendes versés							
Total capitaux propres	**4 451 286**				**(20 784)**	**(249 122)**	**4 181 380**

Composition du capital social

	Nombre de titres en début d'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Nominal	Capital social
Actions ordinaires	2 975			**100**	297 500
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaire sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	**2 975**				**297 500**

Société : SAMOG

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

État des provisions

Nature des provisions	Montant au début 01/01/2024	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Utilisées au cours de l'exercice	Diminutions : Non Utilisées au cours de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin 31/12/2024
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstruction des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
Total des provisions règlementées						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions et obligations similaires	112 943	14 466				127 409
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges	602 363	153 493			260 560	495 296
Total des provisions pour risques et charges	**715 306**	**167 959**			**260 560**	**622 706**
Provisions pour dépréciation						
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients	45 073	13 981				59 055
Autres provisions dépréciations						
Total des provisions pour dépréciation	**45 073**	**13 981**				**59 055**
TOTAL GENERAL	**760 380**	**181 941**			**260 560**	**681 761**

Typologie des provisions pour risques et charges

	Montant en début d'exercice	Augmentations	Diminutions		Provision en fin d'exercice
			Montant utilisé	Montant non utilisé	
Provision Indemnité de départ à la retraite	112 943	14 466			127 410
Provision Médaille du travail	21 340	2 263			23 603
Provision de remise en état	581 024	323 910	433 240		471 694
					0
Total	**715 307**	**340 639**	**433 240**	**0**	**622 706**

Charges à payer

Nature des charges	31/12/2024	31/12/2023
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 980	4 074
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières	**3 980**	**4 074**
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 566 615	1 274 144
Dettes fiscales et sociales	371 586	331 341
Total dettes d'exploitation	**1 938 201**	**1 605 486**
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	78 234	11 348
Autres dettes		
Total dettes diverses	**78 234**	**11 348**
Total autres		
TOTAL	**2 020 416**	**1 620 908**

Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	488 568	660 575
Autres créances		62 370
Total créances	**488 568**	**722 946**
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total disponibilités et divers		
Total autres		
TOTAL	**488 568**	**722 946**

Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2024 s'élève à : 12 767 404 €.

Nature du chiffre d'affaires réalisés	Montant 31/12/2024			Montant 31/12/2023		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Vente matériaux	11 381 975		11 381 975	11 866 198		11 866 198
Prestations de services	54 240		54 240	54 240		54 240
Transport	713 711		713 711	803 278		803 278
Activités annexes	617 478		617 478	766 629		766 629
			0			0
			0			0
Total	**12 767 404**	**0**	**12 767 404**	**13 490 345**	**0**	**13 490 345**

Transfert de charges

Typologie	Montant 31/12/2024	Montant 31/12/2023	Compte comptable
Remboursement de formation	-365	5 300	791 001
Avantage en nature	13 200	12 634	791 101
Remboursement d'assurance	72 810	59 739	791 100
Aide à l'embauche	1 917	24 277	791 100
Remboursement IJSS + Prevoyance	32 949	18 722	791 102
Refacturation diverses	53 050	618	791 000
Remboursement résiliation dragline		13 400	
Total	**173 560**	**134 690**	

Charges et produits exceptionnels

Charges	31/12/2024	31/12/2023
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Pénalités sur marchés		
Pénalités et amendes fiscales et pénales		40
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées		
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion		**40**
Charges sur exercices antérieurs		
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		
Immobilisations incorporelles	68 286	
Immobilisations corporelles		33 708
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
Total valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	**68 286**	**33 708**
Autres charges exceptionnelles		
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses		
Total autres charges exceptionnelles		
Total autres		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
TOTAL	**68 286**	**33 749**

Produits	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes		
Libéralités reçues		
Rentrées sur créances amorties		
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Total produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits sur exercices antérieurs		
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Immobilisations incorporelles	176 750	
Immobilisations corporelles		51 414
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
Total produits des cessions d'éléments d'actif	**176 750**	**51 414**
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	**20 784**	**20 784**
Autres produits exceptionnels		
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers		4 000
Total autres produits exceptionnels		**4 000**
Total autres		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
TOTAL	**197 534**	**76 198**

Variation des impôts différés ou latents

Base d'imposition	Début exercice		Variations		Fin d'exercice	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Décalages certains ou éventuels						
Provisions réglementées						
• A réintégrer ultérieurement						
- provision pour hausse des prix						
• A réintégrer éventuellement						
- provision pour fluctuation des cours						
• Libérées sous condition d'emploi						
- provision pour investissement						
• Amortissement dérogatoires						
Subventions d'investissement						
Charges non déductibles temporairement						
• A déduire l'année suivante						
- congés payés (ancien régime)						
- participations des salariés						
- autres						
• A déduire ultérieurement						
- provision pour retraite	112 942		14 466		127 409	
- autres						
Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme						
- plus-values de fusion						
- plus-values à long terme différées						
Charges déduites						
(ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés						
TOTAL	**112 942**		**14 466**		**127 409**	

Eléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement	878 037		226 737		1 104 774	
Amortissements différés						
Moins-values à long terme						
Autres						
TOTAL	**878 037**		**226 737**		**1 104 774**	

Eléments de taxation éventuelle						
Plus-values sur éléments d'actif non amort.						
Réserve spéciale des plus-values à LT						
Réserve spéciale des profits de construction.						
Autres						
TOTAL						

TOTAL GENERAL	**990 979**		**241 203**		**1 232 183**	
TAUX D'IS	**25 %**				**25%**	
IMPOTS DIFFERES	**247 745**		**60 301**		**308 046**	

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals :						
Cautions :						
Garanties :						
Autres :						
TOTAL						

Engagements reçus	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals :						
Cautions ::caution solidaire reçue de la société ATRADIUS au titre des garanties financières liées à l'exploitation de la carrière du Crotoy	1 100 000					1 100 000
Garanties :						
Autres :						
TOTAL	**1 100 000**					**1 100 000**

Crédit-bail

Immobilisations en crédit-bail	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER				
Terrains				
Constructions				
CRÉDIT-BAIL MOBILIER				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	227 000	37 902	89 474	137 526
Immobilisations en cours				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL	**227 000**	**37 902**	**89 474**	**137 526**

Engagements de crédit-bail	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER							
Terrains							
Constructions							
CRÉDIT-BAIL MOBILIER							
Installations techniques, ...	40 939	98 936	40 939	105 760		146 699	2 270
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Autres immobilisations incorporelles en cours							
TOTAL	**40 939**	**98 936**	**40 939**	**105 760**		**146 699**	**2 270**

Société mère consolidante

Nos comptes annuels sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la société SHARE, sise ZI rue du Manoir 76340 BLANGY-SUR-BRESLE (Siren 519 311 658), société mère du groupe.

Formation du personnel

L'entreprise a consacré à la formation de son personnel une enveloppe de 13 453€ auprès de prestataires externes.

Effectif moyen

Catégories	Effectif moyen salarié	
	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	5	5
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	15	15
Autres :		
Ouvriers	16	20
Apprentis	1	
Total	**39**	**40**

Société : SAMOG

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Comptes préparés par la direction financière du

Groupe LHOTELLIER

QG : Zone Industrielle - Rue du Manoir - CS 80078 I 76340 BLANGY-SUR-BRESLE

www.lhotellier.fr

Pour respecter l'environnement, n'imprimez ces comptes que si c'est nécessaire et gardez la maitrise de leur transmission et stockage en version numérique